

Etape 1 : connexion à Pastell

✓ Sur Internet, via <https://eadministration.lafibre64.fr/index.php/acces-collectivites/> ou directement par <https://actes.lafibre64.fr/> et s'identifier avec son login et son mot de passe.



Etape 2 : Accueil

✓ La page d'accueil présente la liste des dossiers de la collectivité et leur état actuel, une zone de recherche est proposée. L'utilisateur peut revenir à tout moment sur cette page en cliquant sur le Logo Pastell ou sur «Dossiers».

Etape 3 : Créer un nouveau dossier et l'envoyer au contrôle de légalité



Acte Cheminement

Nature de l'acte * Documents budgétaires et financiers

Numéro de l'acte * EXEMPLE_BUDGET_2023
Entre 2 et 15 caractères (chiffres, lettres en majuscule ou _)

Objet * Exemple envoi d'un budget

Date de l'acte * 03/03/2023
date de la décision

Envoi de documents papiers complémentaires

Acte * exemple_envoi_budget_BP-scellé.xml
format PDF ou XML

Autre document attaché (plusieurs ajouts possibles)
Attention ! La taille totale des documents acte + annexes ne peut pas dépasser 150 Mo.

Budget 2023.pdf

Pour l'envoi d'un budget au contrôle de légalité, la nature de l'acte doit être « Documents budgétaires et financiers ». Renseignez un numéro d'acte, l'objet et la date. L'acte principale doit être le fichier XML scellé et mettre OBLIGATOIREMENT un document PDF (Délibération par exemple) dans « Autre document ». Cliquez ensuite sur l'onglet « Cheminement ».

Acte Cheminement

Classification en matière et sous-matière * Sélectionner dans la classification en matière et sous-matière 7.1 Decisions budgetaires

Typologie des pièces * Sélectionner des types de pièces 2 fichier(s) typé(s)

Transmission à la signature

Transmission au contrôle de légalité

Transmission à la GED

Transmission au SAE

Choisissez la classification, généralement pour l'envoi des budgets, 7.1 est sélectionné. Choisissez ensuite la typologie des pièces puis cochez « Transmission au contrôle de légalité »

Cliquez ensuite sur le bouton « Enregistrer »

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « Transmettre au TDT »



Acte Cheminement **Bordereau**

Bordereau d'acquittement

Accusé de réception technique

Acte tamponné par le TdT

Annexe(s) tamponnée(s) par le TdT

 Supprimer  Annuler la transaction

Quelques minutes après (cela peut aller jusqu'à 4h), un nouvel onglet s'affiche « Bordereau », il contient le bordereau d'acquittement, l'AR, ainsi que les actes tamponnés.

Attention : le XML ne peut pas être tamponné, c'est l'AR qui fait foi.

ATTENTION :

Vos actes et les documents annexés ne peuvent être qu'au format pdf ou xml.